

Pseï

Pour citer cet article :

MENG JIN,

" Sécurité climatique. La Chine et la gouvernance climatique. La redéfinition d'une politique. ",

''''

mis en ligne le 10 mai 2018.

URL : <http://revel.unice.fr/psei/index.html?id=1830>

[Voir l'article en ligne](#)

AVERTISSEMENT

Les publications du site REVEL sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Conditions d'utilisation - respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle

L'accès aux références bibliographiques et au texte intégral, aux outils de recherche ou au feuilletage de l'ensemble des revues est libre, cependant article, recension et autre contribution sont couvertes par le droit d'auteur et sont la propriété de leurs auteurs.

Les utilisateurs doivent toujours associer à toute unité documentaire les éléments bibliographiques permettant de l'identifier correctement et notamment toujours faire mention du nom de l'auteur, du titre de l'article, de la revue et du site Revel. Ces mentions apparaissent sur la page de garde des documents sauvegardés sur les postes des utilisateurs ou imprimés par leur soin.

L'université de Nice-Sophia Antipolis est l'éditeur du portail REVEL@Nice et à ce titre détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation du site.

L'exploitation du site à des fins commerciales ou publicitaires est interdite ainsi que toute diffusion massive du contenu ou modification des données sans l'accord des auteurs et de l'équipe Revel.

Sécurité climatique. La Chine et la gouvernance climatique. La redéfinition d'une politique.

MENG JIN

Chercheuse Assistante, Institut des Etudes sur l'Asie Occidentale et l'Afrique, Académie des Sciences Sociales de Chine

La sécurité climatique est un des défis qui risque d'affecter le développement de la Chine. En tant que dimension importante dans la politique intérieure et étrangère, la politique écologique de la Chine a évolué de manière progressive et conséquente. La participation chinoise à la gouvernance climatique permet d'observer le style de sa diplomatie. Pour une meilleure connaissance des engagements de la Chine dans la gouvernance climatique, un détour par la pensée traditionnelle chinoise est utile. Ce dernier nous permet d'appréhender la continuité et le changement de la vision chinoise sur le rapport entre la société humaine et son environnement. Dans cet article, nous analysons d'abord l'évolution de la politique climatique de la Chine et de la vision chinoise sur ce sujet. Ensuite, nous explorons de quelles manières l'aspect écologique est pris en compte dans la diplomatie chinoise avec l'exemple de la coopération sino-africaine pour souligner les enjeux représentés par la question écologique dans la stratégie globale de la Chine.

Climate security is one of the challenges which could affect China's development. As an important dimension in domestic and foreign policy, China's ecological policy has evolved gradually and consistently. China's participation in climate governance allows us to observe the style of its diplomacy. For a better knowledge of China's commitments in climate governance, a detour through traditional Chinese thinking is useful. The latter allows us to understand the continuity and the change of the Chinese vision on the relationship between human society and its environment. In this article, we first analyse the evolution of China's climate policy and the Chinese vision on this subject. Then, we explore the ways in which the ecological aspect is taken into account in Chinese diplomacy with the example of Sino-African cooperation to highlight the stakes represented by the ecological issue in China's global strategy.

I. Introduction

Dans l'approche chinoise, la sécurité climatique ne peut être disjointe des autres aspects de la sécurité, elle doit se comprendre dans une approche globale des problèmes de gouvernance et prendre en compte leurs dimensions interactives et planétaires. L'évolution de la politique chinoise en la matière se caractérise d'ailleurs par une suite d'adaptations aux contextes chinois et international.

La pensée chinoise, dans ses contenus et ses méthodes, ouvre des voies parfois originales pour considérer le nouveau et résoudre les contradictions et les menaces que le développement met au jour. La recherche d'équilibres plus stables à la fois économiques et politiques doit nécessairement prendre en compte les questions climatiques environnementales et écologiques dont les réponses peuvent être sources de développement.

La Chine a progressivement intégré la question du climat dans sa diplomatie, cherchant une voie préservant le droit au développement et la recherche de solutions au réchauffement climatique. Partenaire incontournable en tant que principal émetteur de gaz à effet de serre (GES), elle l'est devenue en tant que premier producteur de solutions alternatives. Cette place singulière lui permet de faire entendre sa voix et de peser sur les choix au sein des instances internationales.

Le "développementalisme" chinois s'est appuyé sur un mode de production dont l'essor réside dans la révolution industrielle et est jusqu'à nos jours impulsé par cette dernière. Ce mode de développement fondé sur la consommation massive de ressources énergétiques fossiles cause inévitablement des dégâts environnementaux. A la suite de plusieurs tentatives, la Chine a enfin réussi à engager son processus d'industrialisation à la fin des années 70, grâce à la politique de réforme et d'ouverture. Elle n'a pas échappé aux vices de ce mode de développement. La dégradation de l'environnement, la pollution de l'eau, de l'air, des sols, menacent gravement la vie quotidienne et la santé de sa population. Dès 2008, elle est devenue le premier pays dans la liste des plus grands émetteurs de GES, son niveau d'émissions dépassant celui des États-Unis, de l'Union européenne et des autres pays du groupe BRICS dont elle fait partie (Brésil, Russie, Inde et Afrique du Sud)¹. Elle est donc poussée sur le devant de la scène internationale à la fois par sa propre population et par la communauté internationale². Elle est confrontée plus que jamais dans son histoire à des problèmes écologiques qui interrogent la pertinence des choix politiques, sans pour autant les remettre en cause.

Les termes de climat, environnement et écologie évoquent pour les Chinois différents aspects d'un même ensemble évolutif. Les Chinois sont particulièrement exposés aux perturbations climatiques de même qu'à celles de leur cadre de vie et du système qui le régit. Réguler cet ensemble est devenu un enjeu politique de premier plan.

La place du problème écologique dans la politique chinoise a évolué, de sa mise à l'écart à sa pleine prise en compte. Plusieurs motifs expliquent cette évolution. Si la Chine a suivi la voie de l'industrialisation des pays développés, lesquels se sont refait une santé en délocalisant leurs usines, elle est consciente que les défauts de ce mode de développement risquent de gâcher les résultats de son envol économique. Le mode unique de gouvernance de la Chine, à savoir le socialisme aux caractéristiques chinoises, lui permet de disposer d'atouts particuliers pour affronter les problèmes environnementaux. Le défi est immense et à relever de manière urgente. Le problème climatique est un objet de la gouvernance mondiale et un outil qui permet de mesurer la capacité de gouvernance des Etats, en l'occurrence celle de la Chine qui se veut puissance responsable.

L'Afrique, destinataire des investissements chinois, nous offre la possibilité de saisir l'orientation de sa politique³. Les relations sino-africaines se sont intensifiées et institutionnalisées depuis la création du Forum sino-africain sur la coopération (FOCAC) en 2000. En raison de l'approfondissement de la coopération et de nouvelles orientations, les investissements chinois s'étendent à l'industrialisation, ce qui est susceptible de modifier la structure économique et sociale des pays africains. Les problèmes écologiques et environnementaux occupent une place grandissante dans ce processus, ce qui reflète d'une part les enjeux de la nouvelle phase de coopération sino-africaine, et d'autre part l'évolution du style de la diplomatie chinoise.

¹ Guilia C. Romano, « La Chine face au changement climatique : quelle(s) politique(s)? », *Ecologie et politique*, No.47, 2013, pp. 77-87.

² Jean-Paul Maréchal, « La Chine et le Changement climatique », *Hérodote*, No.150, 2013, pp. 46-66.

³ La Chine est 3ème investisseur derrière les Etats-Unis et l'Europe en projets, 1er en capitaux avec 39% des IDE.

Cet article a pour objectif de mettre en évidence l'évolution de la politique climatique de la Chine, et chercher à expliquer les facteurs qui conduisent à cette évolution. Il explorera ensuite la sécurité écologique et la civilisation écologique, deux notions centrales pour appréhender la vision chinoise concernant la problématique écologique. Il analysera également de quelles manières l'aspect environnemental est pris en compte dans la diplomatie chinoise avec l'exemple de la coopération sino-africaine. Il soulignera, en conclusion, les enjeux représentés par la gestion du problème climatique dans la justification du mode de développement de la Chine et sa montée en puissance sur la scène internationale.

II. L'évolution de la politique climatique de la Chine

En décembre 1990, l'Assemblée générale de l'ONU a voté la résolution 212, qui a inauguré la négociation internationale concernant le problème climatique. La Chine a commencé depuis lors à participer à la négociation climatique. En novembre 2009, à la veille de la conférence de Copenhague, le Conseil des Affaires d'Etat a annoncé que les émissions de CO₂ diminueraient de 40 à 45% en 2020 par rapport à 2005, et cet objectif figure dans le plan à mi- et long terme de l'économie nationale.

Paul Harris et Hongyuan Yu découpent la participation chinoise aux négociations multilatérales sur le changement climatique en trois phases⁴. De 1990 à mi-1992, l'année de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, la Chine a commencé à formuler sa position et son attachement au principe des « responsabilités communes mais différenciées ». En s'appuyant sur ce principe, elle se protégeait de toute politique internationale susceptible de contraindre la croissance de son économie. Durant la deuxième phase de ce découpage qui va jusqu'en 1997, la Chine s'est engagée de manière superficielle. Elle acceptait toute action de lutte contre le changement climatique à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à sa croissance économique. C'est aussi pendant cette période qu'elle a commencé à s'aligner sur les positions du G77. À partir de 1997, la Chine a commencé à comprendre les bénéfices du mécanisme de développement propre (MDP) proposé par les pays industrialisés, et totalise le plus grand nombre de projets inscrits dans le cadre du MDP. Giulia C. Romano y ajoute une quatrième phase, de 2007 à 2013. Lors du Sommet de Bali de 2007, la Chine a accepté de reconnaître que les pays en voie de développement devaient adopter des actions appropriées au niveau national d'une façon mesurable, communicable et vérifiable. A la conférence de Copenhague en décembre 2009, les Parties à la Convention ont communiqué leurs engagements volontaires de réduire ou de limiter leurs émissions de GES d'ici à 2020. Un grand pas a été réalisé pendant la conférence de Durban en décembre 2011 dans la mesure où la Chine en tant qu'économie émergente s'est engagée sur la même base légalement contraignante que les pays industrialisés.

Nous devons ajouter une cinquième période marquée par l'Accord de Paris prévoyant de contenir le [réchauffement climatique](#) « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». La Chine a été le 23e pays à ratifier l'Accord⁵. L'Accord de Paris nécessitant la ratification par 55 pays, responsables ensemble d'au moins 55 % des émissions de GES, pour entrer en vigueur, l'adhésion de la Chine, dont l'émission de GES s'élève à 20, 09 %, a contribué de manière importante à l'entrée en vigueur de l'Accord⁶.

⁴ P. G. Harris et H. Yu, « Climate Change in Chinese Foreign Policy. Internal and External Responses », dans P. G. Harris (dir.), *Climate Change and Foreign Policy. Case Studies from East to West*, Routledge, Londres, 2009.

⁵ Li Huiming, « New Changes in Global Climate Governance and China's Climate Diplomacy », *Journal of University of technology of Nankin*, No.1, 2017, pp.29-39.

⁶ L'accord de Paris, du 12 décembre 2015, ratifié par la Chine le 3 septembre 2016, est entré en vigueur le 4 novembre de la même année. Il comptait à la date du 3 mai 2018 (Nations- unies collection des traités), 195

Le changement climatique semble pour la Chine un enjeu crucial dans la mesure où il la confronte à deux défis de nature nouvelle : maintenir son rythme de développement pour devenir un pays de moyenne aisance sans mettre en danger le bien-être et la sécurité de son peuple et assumer sa responsabilité internationale sans réduire sa marge de développement. Le gouvernement chinois voit dans le défi plus d'opportunité que de danger. Si la Chine fait des énergies renouvelables un autre moteur de son économie profitant de l'accroissement de la demande mondiale, des fenêtres d'opportunité s'ouvrent, confirmant sa place de grande puissance globale.

Les technologies utilisées par la Chine pour produire les moyens d'une alternative à l'utilisation des énergies fossiles étaient entre les mains des pays industrialisés. Mais les stratégies économiques des entreprises publiques ou privées productrices d'énergies ont longtemps freiné leur développement. Les capacités de production chinoises peuvent couvrir un vaste marché, si des mesures protectionnistes ne limitent pas leur diffusion. Un panneau solaire sur deux est produit par la Chine, elle représente un tiers des capacités mondiales installées d'énergies éoliennes, et un tiers de la totalité des investissements dans les énergies renouvelables en 2015⁷.

La Chine a fait preuve, selon une pratique qui lui est propre, de rigidité et de souplesse dans son approche des négociations sur la question climatique⁸, essayant de concilier les contraintes du climat et les exigences de son développement. Dans ces situations de double contrainte, d'injonctions contradictoires, la Chine adopte des attitudes articulant principes et réalités dans des rapports complexes et créatifs. Le traitement de la question climatique en est un exemple.

Dans le même temps, la position de la Chine a évolué de la participation passive et réservée à l'engagement positif et ouvert. Cela est lié non seulement au changement de contexte mais aussi à l'évolution de la perception subjective (analyse de la situation par le pouvoir). Les facteurs externes et internes, les forces venant du marché et du gouvernement influencent ensemble l'élaboration et l'application de la politique climatique. Le développement économique et la fragilité écologique sont les deux facteurs internes qui restreignent la politique chinoise, auxquels s'ajoute la construction de son image internationale. C'est à partir de ces éléments politiques et économiques que la Chine oriente sa politique et conduit sa diplomatie climatique.

La production et la consommation d'énergie constitue à la fois la source des émissions de gaz à effet de serre et le moteur du développement économique. Ces deux derniers créent un rapport de contradiction. Equilibrer le rapport entre le développement économique et le changement climatique est au cœur de la négociation climatique. La Chine a affirmé qu'elle n'assumait pas la responsabilité de réduire ses émissions de gaz à effet de serre tant qu'elle reste un pays en voie de développement. Mais en même temps, elle cherche à mettre en place des politiques favorables à l'économie *low-carbon* (bas carbone) et à la construction d'une

signataires et 176 Parties. Les Etats Unis, signataires le 22 avril 2016 et ayant accepté l'accord, le 3 septembre 2016, sont toujours comptés au nombre de celles-ci, malgré l'annonce de retrait du président Trump, le 1^{er} juin 2017. Ce retrait ne peut en effet intervenir que dans les conditions prévues par la Convention. Celle-ci pose, dans son article 28 § 1 la possibilité de la dénoncer mais seulement après un délai de 3 ans suivant sa ratification par l'Etat concerné et le § 2 ajoute un autre délai d'un an après sa notification, pour que la dénonciation prenne effet. Il y a donc incontestablement une menace de retrait des Etats-Unis, mais aussi un long délai pour éventuellement changer de position. Si ce changement n'a pas lieu et si les actes nécessaires ont été accomplis sans retard, le retrait américain ne pourra pas prendre effet avant le 4 novembre 2020, c'est à dire, pratiquement, la fin du mandat actuel de M Trump.

⁷ Rapport de l'Agence Internationale de l'Energie 2017. <http://www.iae.org>.

⁸ Zhang Haibin, « China's Position in International Climate Change Negotiation, Analysis on Continuities and Changes », *World Economics and Politics*, No.10, 2006, pp. 36-43.

société plus écologique⁹. Des mesures encourageant l'exploitation de ressources renouvelables ont vu le jour¹⁰. La Chine en pleine industrialisation et urbanisation dépend plus que les pays développés de la consommation d'énergies. La réduction de cette dernière freinerait sa montée en puissance. Des facteurs structurels sont à la source des difficultés : économiquement, le développement dépend encore de l'industrie lourde, et le charbon reste la source d'énergie la plus utilisée. Le XIIIe plan quinquennal (2016-2020) prévoit cependant des restructurations importantes dans ce domaine.

La dégradation de l'environnement est un autre facteur. Le système écologique s'est fragilisé de manière inquiétante depuis 1990. La Chine, comme les autres pays d'Asie, subit sur son territoire les conséquences du changement climatique, surtout du point de vue agricole. D'une part, la Chine ne veut pas que son développement économique soit menacé par la promesse de réduction des émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, les menaces du changement climatique font prendre conscience au gouvernement chinois de la gravité de la situation.

La pression vient également de la communauté internationale et affecte l'image de la Chine. L'image d'un Etat symbolise sa crédibilité, et joue un rôle important dans la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le changement climatique étant une menace planétaire, sa gestion fait l'objet de la gouvernance globale. La Chine, se souciant de son image en tant que grande puissance responsable, s'engage à prendre sa part de responsabilité. Sa position sur le changement climatique reflète sa volonté et sa détermination de jouer son rôle de grande puissance globale.

L'évolution institutionnelle de la prise de décision dans le domaine environnemental révèle et accompagne les changements dans la perception du problème par le gouvernement. Un groupe de leadership pour l'environnement¹¹ est mis en place au sein du Conseil des Affaires d'Etat en octobre 1974. En mai 1982, le bureau de l'environnement, rattaché au Ministère de la construction urbaine et rurale et l'environnement, est créé. Puis en 1984 est créée la Commission de l'environnement du Conseil des Affaires d'Etat, dont le directeur est le vice-Premier Ministre. En 1988, le bureau de l'environnement est retiré du Ministère de la Construction urbaine et rurale et l'environnement pour devenir le Bureau national de l'environnement, qui est rattaché directement au Conseil des Affaires d'Etat. En 1998, le Bureau national de l'environnement devient l'Administration nationale de l'environnement, et la Commission de l'environnement est supprimée. En 2008, l'Administration nationale de l'environnement devient Ministère de l'environnement. Et en 2018, le Ministère de l'environnement est transformé en Ministère de l'environnement écologique selon le plan de remaniement du Conseil des Affaires d'Etat, ratifié lors de la 1ère session de la 13e Assemblée populaire nationale organisée en mars.

Concernant le changement climatique, dimension importante de l'écologie, c'est le département du changement climatique de la Commission nationale du développement et de la réforme qui est chargée d'analyser les impacts du changement climatique sur le développement économique et social et de formuler les stratégies, le plan, et les politiques sur le changement climatique. Par ailleurs, il assume le travail quotidien du groupe national de leadership pour le changement climatique, qui a été créé en 2007 dans l'objectif de

⁹ Coraline Goron et Cyril Cassisa, « Regulatory Institutions and Market-Based Climate Policy in China », *Global Environmental Politics*, vol.7, No.1, pp. 99-120.

¹⁰ Li Xinlei, « China's Clean Energy Diplomacy and the Belt and Road Initiative: Opportunities, Changes and Capacity Building », *Global Review*, No.3, 2017, pp. 36-57.

¹¹ Le Groupe de leadership pour l'environnement avait pour attributions d'élaborer les politiques et les mesures concernant la protection environnementale, d'examiner les plans de protection environnementale et de coordonner et surveiller le travail des régions et des services.

coordonner le travail global face au changement climatique. Le directeur du groupe est le Premier Ministre.

Cependant, dans les années 80 et 90, le changement climatique est traité comme un problème scientifique. C'est le Service météorologique qui est en charge de donner des conseils au gouvernement concernant la négociation sur la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques¹². Avec l'approche politique, c'est la Commission nationale de développement et de réforme qui a pris le relais. Cette dernière est l'institution référente de la politique énergétique. En juin 2007, le Conseil des Affaires d'Etat a décidé d'établir le groupe de leadership d'Etat pour répondre aux changements climatiques et à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre (*National Leading Group on Climate Change, NLGCC*), dont le directeur est le Premier ministre Wen Jiabao. Son bureau est au sein de la Commission nationale de la réforme et du développement. En 2008, cette commission a créé un Service du changement climatique. Le problème climatique occupe désormais une place-clé dans les affaires socio-économiques de l'Etat.

En suivant l'évolution des institutions chargées de l'environnement, nous constatons que la gestion environnementale fait l'objet d'une spécialisation. Du Groupe de leadership de 1974 au Ministère de l'environnement écologique, le gouvernement a progressivement accordé de plus en plus d'importance au problème environnemental. En transformant le Ministère de l'environnement en Ministère de l'environnement écologique, l'aspect écologique est renforcé et mis en avant. L'environnement est considéré davantage comme une problématique globale intégrée dans un système écologique. Cette évolution institutionnelle montre que pour le gouvernement, le règlement de la question environnementale a besoin d'une politique plus spécialisée et coordonnée.

III. La sécurité écologique et la civilisation écologique : vision chinoise

Le terme de « sécurité écologique » (生态安全, *sheng tai an quan*) a été énoncé dans les années 70. Lors de la Conférence sur la paix et le développement pacifique organisée en octobre 1998, la sécurité écologique a été évoquée pour la première fois comme le problème politique le plus préoccupant du 21e siècle au même titre que la sécurité des ressources¹³. La recherche sur la sécurité écologique en Chine a commencé dans les années 90. La prise de conscience de l'importance de la sécurité écologique s'est traduite par la promulgation de lois, l'organisation de conférences internationales, etc. Le 15 avril 2014, la Commission centrale nationale de la sécurité a inscrit la sécurité écologique dans le système national de sécurité. La sécurité écologique constitue dès lors une composante indispensable de la sécurité globale à côté de la sécurité militaire, politique et économique.

Le problème écologique menace la sécurité nationale de la Chine pour plusieurs raisons. En premier lieu, il risque de mettre en péril l'existence de la nation chinoise. Un environnement en bon état est la condition fondamentale pour assurer la pérennité du peuple chinois. Le rêve de la renaissance de la nation chinoise repose bien évidemment sur la préservation de l'environnement qui permet le développement de la société humaine. La destruction de l'environnement empêcherait ou ralentirait la réalisation de ce rêve. En second lieu, le problème écologique est susceptible de remettre en cause la stabilité sociale. Avec la satisfaction des besoins matériels, les demandes d'une vie de qualité au sein du peuple deviennent de plus en plus pressantes.

¹² Yang Yi, « Domestic Constraints, International Image and China's Climate Diplomacy », *Social Sciences in Yunnan*, No.1, 2012, pp. 79-83.

¹³ Yu Mou-chang, « About the Concept of Ecological Security and Its Main Characteristics », *Journal of Tsinghua University*, Vol. 19, No. 2, 2004, pp. 29-35.

L'énonciation de la nouvelle contradiction à laquelle est confrontée la société chinoise dans le rapport du 19ème Congrès du Parti Communiste Chinois (PCC), « contradiction entre le développement déséquilibré et inadéquat et les besoins croissants du peuple pour une meilleure vie », démontre l'importance d'un développement équilibré conditionné par « un meilleur environnement ». Au-delà des besoins matériels et culturels, les demandes du peuple chinois portent sur la démocratie, l'état de droit, la justice, la sécurité, et un environnement meilleur. La prise de conscience de l'évolution de la contradiction sociale principale dans le rapport reflète le changement des réalités chinoises, ce qui n'est que la première étape dans la résolution du problème. La capacité du PCC à gérer les problèmes écologiques détermine sa légitimité et la stabilité de la société. La gestion du problème écologique constitue donc un critère important pour mesurer sa capacité de gouvernance. Si l'intérêt du peuple, aujourd'hui centré sur de bonnes conditions de vie incluant l'environnement, n'était pas représenté par le pouvoir, le parti perdrait sa crédibilité et son leadership s'en trouverait affaibli.

Pour relever le défi de la sécurité écologique, la civilisation écologique (生态文明, *sheng tai wen ming*) est mise en avant à la fois comme guide philosophique et objectif politique. La « civilisation écologique » est définie par l'écologiste Ye Qianji en 1987 comme un état où l'être humain et la nature maintiennent une relation interdépendante dans le sens où le premier modifie et protège la seconde pour préserver une relation harmonieuse et unifiante¹⁴. En raison de l'importance croissante du problème écologique, la notion de civilisation écologique est reprise par le pouvoir pour la considérer comme une partie de la théorie du socialisme aux caractéristiques chinoises. La civilisation écologique prend dès lors un caractère politique.

La civilisation écologique se comprend à travers deux dimensions. La première est la dimension chronologique : à la suite de la civilisation primaire, agricole et industrielle, la civilisation écologique est une forme d'organisation sociale fondée sur la science et la technologie moderne où le développement durable qu'elle menace devient essentiel¹⁵. Dans une deuxième dimension, qui adopte une vision horizontale, la civilisation écologique fait partie de l'ensemble du système social, à côté de la civilisation matérielle, culturelle, politique. Elle inclut les progrès matériel, culturel et institutionnel obtenus dans la réalisation des objectifs écologiques.

Avant d'être un moteur politique, la civilisation écologique est tout d'abord un ensemble d'idées qui puisent dans les pensées traditionnelles chinoises. « La vision de la Chine antique restera caractérisée par la continuité entre le Ciel (qui finit par se confondre avec le naturel) et l'Homme, laquelle se retrouvera aussi bien dans le ritualisme confucéen que dans le Dao du taoïsme¹⁶ ». Selon le Taoïsme, ce lien de continuité entre homme et ciel s'établit et se maintient à condition que l'homme accepte d'abandonner tout ce qui le caractérise comme être humain. C'est, en ne cherchant pas à s'imposer lui-même, c'est-à-dire dans l'agir-qui-épouse la nature, que l'homme fait partie du Ciel. Plus que le respect de la nature, l'homme doit se fondre en elle. Si l'homme constitue une partie intégrante de la nature, ses actions doivent lui être bénéfiques.

Le ritualisme confucéen, pour sa part, se traduit par une relation harmonieuse (et même fusionnelle) entre le Ciel et l'Homme. L'Homme semble considéré comme un agent qui apprend toute la vie pour devenir homme de bien. Cette humanité se construit dans les échanges entre les êtres et la recherche d'une harmonie. « L'homme de bien est impartial et vise à l'universel, l'homme de peu, ignorant l'universel, s'enferme dans le sectaire¹⁷. » Selon

¹⁴ Chen Jun et Cheng Jinhua, « Research on Chinese Civilisation, review and perspective », *She Hui Jing Wei*, No. 10, 2012, pp. 140-145.

¹⁵ Zhou Mingxing et Liu Bo, « New Era of Socialist Ecological Civilisation », *Tribune of Study*, Vol. 30, No. 12, 2014, pp. 69-73.

¹⁶ Anne Cheng, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Editions du Seuil, 1997, p.58.

¹⁷ *Ibidem.*, p.67.

Xunzi, « Le Ciel et l'Homme forment un continuum dans lequel le second est le complément du premier¹⁸ ». Si l'homme se distingue du ciel et de la terre, il ne peut pas rivaliser avec l'œuvre du Ciel. « Le Ciel a ses raisons, la Terre ses richesses, l'Homme son ordre. C'est ainsi qu'ils peuvent former une triade¹⁹. » L'ordre de l'Homme (appartenant au domaine éthico-politique) est indépendant des raisons du Ciel et des richesses de la Terre. L'Homme, considéré comme troisième puissance cosmique, est doté d'une marge de choix, qui reste cependant limitée, car « il faut s'abstenir de se lancer dans de vaines spéculations sur ce qui le dépasse²⁰ ». La liberté ne s'acquiert que si nos actions correspondent à l'ordre des choses ou de la nature. La volonté d'agir des hommes est mise en avant et même encouragée dans leur relation avec la nature. Cependant les actions sont conditionnées par le respect des règles de la nature et les objectifs de leurs actions sont la recherche de l'établissement d'une relation harmonieuse avec la nature. Pour y parvenir, des lois et des réglementations sont nécessaires.

Malgré des distinctions entre le Taoïsme et le Confucianisme du point de vue de la relation entre l'Homme et le Ciel, les deux courants de pensée se rejoignent dans la vision cyclique de l'univers. La vie engendre la vie sans trêve (生生不息, *sheng sheng bu xi*) pour Confucius. Le souffle vital (气, *qi*) permet l'établissement du vide, condition pour une mutation permanente pour les taoïstes. Le rythme cyclique de l'univers rend possible la pérennité du monde. Créer les conditions nécessaires pour le préserver constitue l'essence du développement durable, un terme utilisé aujourd'hui qui relève d'une sagesse ancienne. Les pensées traditionnelles chinoises nous aident non seulement à comprendre les fondements philosophiques de la vision écologique chinoise, mais aussi à nous rendre compte de la continuité dans la réflexion sur le rapport entre homme et nature ainsi que sa convergence dans le temps. Les pensées anciennes sont des outils d'interprétation des politiques actuelles et des sources d'inspiration pour l'orientation des actions dans l'avenir.

Non seulement l'aspect écologique n'est pas absent dans la vie politique de la Chine mais il y prend une place de plus en plus importante. Lors du 17ème Congrès du PCC en 2007, la notion de « développement scientifique » est considérée comme une partie importante du socialisme et sert de base et de garantie pour la société harmonieuse. Dans le rapport du 18ème Congrès du PCC en 2012, la construction de la civilisation écologique est considérée comme une dimension indispensable dans le plan global (intégratif) au même titre que la construction économique, politique, culturelle, sociale, ce qui constitue les cinq sphères de la modernisation socialiste et de la renaissance de la nation chinoise. Le rapport du 19ème Congrès en 2017 met l'accent sur le renforcement du rôle de leadership du PCC dans la planification globale et la construction de la civilisation écologique pour réaliser le « développement perpétuel » de la nation chinoise. Le 11 mars 2018, lors de la 13ème Assemblée nationale populaire, la civilisation écologique a été inscrite dans la Constitution : « construire la Chine en un grand pays moderne socialiste prospère, puissant, démocratique, culturellement avancé, harmonieux et beau. » La préconisation du PCC s'est ainsi transformée en volonté de l'Etat. Le processus de création de la notion de civilisation écologique montre la place centrale et charnière qu'occupe le PCC dans la définition et la réalisation des grandes orientations politiques.

IV. L'aspect climatique dans la diplomatie chinoise à travers l'exemple de la coopération sino-africaine.

¹⁸ Ibid., p. 215.

¹⁹ Ibid., p. 216.

²⁰ Ibid., p. 216.

L'aspect environnemental est emblématique des coopérations sino-africaines: d'une part, l'extraction des ressources naturelles, revenu principal de certains Etats, produit des dégâts sur l'environnement²¹. D'autre part, l'entrée des coopérations dans la phase d'industrialisation pourrait engendrer les mêmes conséquences que dans les pays industrialisés et les pays émergents²². Les coopérations sino-africaines mettent en évidence les voies empruntées par la Chine pour relever le défi du changement climatique.

Les investissements chinois dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique sont une des mesures importantes dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mais la diplomatie climatique chinoise ne se limite pas à ce seul domaine. Elle concerne également, comme le montre le contenu des plans d'actions du FOCAC que nous allons détailler, des aspects environnementaux et écologiques. Car la politique chinoise tente une approche globale du continent en prenant en compte les différents besoins dans leur dimension régionale.

S'inscrivant dans le cadre de la coopération et de l'investissement Sud-Sud, l'engagement de la Chine dans le secteur énergétique africain s'est considérablement accru, l'Afrique de l'Est, centrale, australe et de l'Ouest ayant reçu près de 10 milliards de dollars à titre d'aide publique au développement entre 2005 et 2011. Les investissements chinois ne sont toutefois pas uniformément répartis, l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Éthiopie, le Nigéria et le Zimbabwe, par exemple, en recevant une plus large part. Les sociétés chinoises sont de celles qui investissent le plus dans le secteur des énergies renouvelables en Afrique, notamment dans d'importants projets de production d'énergies hydroélectrique, solaire, éolienne et de biogaz. La Chine a notamment financé, par l'intermédiaire de la Banque chinoise d'import-export, les lignes de transmission du projet hydroélectrique Gilgel Gibe III en Éthiopie, et accordé un prêt projet de 500 millions de dollars à la *Transmission Company of Nigeria* (OCDE et AIE 2014).

Depuis la création du FOCAC, les plans d'action sont une occasion pour le gouvernement chinois de formuler sa politique à l'égard de l'Afrique. Ces plans d'action nous offrent une référence fiable pour analyser sa politique en Afrique en matière climatique. Dans le Programme de coopération sino-africaine sur le développement économique et social élaboré à la suite du premier forum en 2000, la gestion de l'environnement et d'un développement soutenu pour l'humanité est soulignée: « la Chine et l'Afrique s'engagent à coopérer dans tous les domaines concernant la gestion de l'environnement, tels que le contrôle de la pollution, la préservation de la diversité biologique, la protection des écosystèmes forestiers, la gestion des ressources halieutiques et fauniques afin d'assurer un développement économique soutenu aux êtres humains ». Cependant, le contenu des actions et les formes de coopération n'y sont pas précisés.

Le domaine environnemental a été négligé jusqu'au plan d'action de Charm El-Cheikh (2010-2012), dans lequel les deux parties déclarent s'en tenir à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, au Protocole de Kyoto en tant que cadre principal et au mandat de la « Feuille de Route de Bali » ; et elles s'engagent à rechercher une solution globale pour un développement durable. La Chine souligne à cette occasion qu'il ne faut pas réduire l'attention accordée au développement de l'Afrique sous le prétexte de la lutte contre le changement climatique. Elle soutient les revendications légitimes de la partie africaine qui demande, entre autres, aux pays développés de lui fournir plus de soutiens financiers et de renforcer le transfert des technologies nécessaires.

La coopération climatique figure malgré tout dans le plan d'action: elle concerne le renforcement de la protection de l'environnement, des écosystèmes et de la biodiversité, la

²¹ Joshua W. Busby, Kerry H. Cook et al., « Identifying hot spots of security vulnerability associated with climate change in Africa », *Climate Change*, No. 124, 2014, pp. 717-731.

²² Negusu Aklilu, « Greening Africa-China Relations: African Agents Punching Below their Weight », *Journal of China and International Relations*, Vol. 2, No.1, 2014, pp. 26-48.

protection de la faune sauvage, la lutte contre le braconnage, le commerce illégal et la criminalité internationale organisée, la surveillance des ressources terrestres, la prévention et réduction des catastrophes naturelles, la mise en place d'un mécanisme de consultation permettant d'agir au sein des négociations internationales.

Dans le plan d'action de Beijing (2013-2015), les deux parties décident d'œuvrer ensemble pour que la communauté internationale continue à s'en tenir à l'esprit de la Conférence de Durban, à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, au Protocole de Kyoto et à la « Feuille de route de Bali », et aux principes de l'équité et des « responsabilités communes mais différenciées ». Elles demandent en outre aux parties concernées de mettre effectivement en œuvre les consensus de la plate-forme de Durban pour une action renforcée, la deuxième phase d'engagement du Protocole de Kyoto, le Fonds vert pour le Climat, le mécanisme de transfert technologique et d'adaptation, et de faire progresser ensemble la coopération internationale sur le changement climatique.

A travers ces documents, nous pouvons constater l'évolution de la position de la Chine. Elle ne met plus l'accent sur l'effet contraignant de la lutte contre le changement climatique, vu comme un moyen de ralentir la croissance des pays moins avancés. L'aide financière et l'assistance technologique sont considérées comme condition préalable pour la participation des pays en voie de développement. Cependant, la Chine préconise maintenant l'établissement de la promotion technologique et de la coopération technique gagnant-gagnant. Il est à remarquer aussi que les principes d'équité et des « responsabilités communes mais différenciées » ne sont pas pour autant abandonnés.

V.Conclusion : la gestion du problème climatique, un double enjeu.

Différente d'autres régimes et normes internationaux, la gouvernance climatique offre à la Chine une opportunité de participer à la gouvernance des affaires globales. Dans les domaines économiques et commerciaux notamment, les normes ont été établies par les pays développés avant la participation de la Chine. La Chine ne peut donc que s'adapter aux normes existantes difficiles à modifier. Mais le système international de gouvernance climatique est en train de se former²³. Les pays en voie de développement et les puissances émergentes participent à sa formation aux côtés des pays développés et parviennent à imposer la prise en compte de leurs besoins de développement.

Il est important de souligner que la stratégie climatique de la Chine repose sur le développement énergétique. Car la réalisation de l'objectif du développement économique en est le moteur. Pour cela, la Chine participe de manière active à la coopération énergétique du mécanisme du développement propre dans le cadre du « Protocole de Kyoto »²⁴. Contrairement à d'autres pays en voie de développement, la Chine était, au départ, réticente à l'égard du « *Clean Development Mechanism (CDM)* ». C'est en août 2002 qu'elle a ratifié « le Protocole de Kyoto », en juin 2004, qu'elle a établi les organes principaux chargés de la gestion du CDM, et en octobre 2005 que le Conseil des affaires d'Etat a promulgué le décret de gestion du fonctionnement du CDM. Pékin a ainsi fait du développement du secteur des énergies renouvelables un objectif prioritaire de sa politique industrielle, objectif qui se traduit par un flot d'aides gouvernementales pour la recherche et le développement dans ce domaine.

En l'espace d'une décennie et demie, la Chine est devenue leader dans un certain nombre de technologies vertes. Elle est désormais le premier producteur au monde d'ampoules à basse

²³ Li Xinlei, « The Shift of Leadership Pattern In Global Climate Governance and China's Strategic Choice », *Journal of Shandong University*, No.1, 2017, pp. 68-78.

²⁴ Zhuang Guiyang, « Climate Governance after Kyoto Protocol and China's Strategic Choice », *World Economics and Politics*, No. 8, 2008, pp. 6-15.

consommation, d'éoliennes, de panneaux solaires, de batteries pour voitures électriques...Par cette voie, la Chine verdit sa croissance économique.

Après le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris, certains ont assigné à la Chine la place de leader et considéré qu'il s'agissait d'un « cadeau » qui lui était fait, soulignant dans le même temps qu'elle est le premier pollueur mondial. La Chine, tout comme les autres parties, avance sur le climat avec ses contradictions, dont la principale n'est pas d'être le premier pollueur mais le premier producteur d'alternatives vertes. La voie est étroite entre enjeux internationaux et équilibre intérieur, les Chinois percevant les performances en matière de production d'énergies vertes comme étant destinées à l'exportation. Le marché est aux commandes. Il s'agirait autant d'y gagner des parts que de lutter contre la pollution. Les Chinois continueraient en quelque sorte à s'asphyxier pour permettre à d'autres de respirer.

Les dirigeants ne sont plus uniquement jugés sur des performances économiques. D'autres critères entrent en ligne de compte. Le gouvernement chinois joue sa crédibilité sur le climat tant sur le front international où il est amené à endosser le premier rôle, que sur le front intérieur où l'application de la loi environnementale sera déterminante. Il s'agit pour lui une fois encore de marcher sur ses deux jambes sans perdre l'équilibre.

La Chine se dote à vive allure de moyens techniques lui permettant de jouer un rôle majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique, tout en contribuant par de grands projets de coopération au développement de régions marginalisées. Des projets de coopération sont en phase de réalisation dans le domaine climatique, d'autres sont encore en cours d'élaboration²⁵. Les questions climatique et environnementale prennent une place de plus en plus importante pour des raisons tant politique qu'économique, ces deux aspects étant intimement liés. La Chine joue, sur le terrain climatique, la pertinence de sa vision de la coopération internationale, et sa capacité à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique par le développement des technologies vertes.

VI. Bibliographie :

Anne Cheng, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Editions du Seuil, 1997.

Chen Jun et Cheng Jinhua, « Research on Chinese Civilisation, review and perspective », *She Hui Jing Wei*, No. 10, 2012, pp. 140-145.

Coraline Goron et Cyril Cassisa, « Regulatory Institutions and Market-Based Climate Policy in China », *Global Environmental Politics*, vol.7, No.1, 2017, pp. 99-120.

Ding Jinguang, « Status Quo and Features of Sino-African Cooperation in Environment Protection », *Asia & Africa Review*, No. 4, 2008, pp. 10-16.

Guilia C. Romano, « La Chine face au changement climatique : quelle(s) politique(s)? », *Ecologie et politique*, No.47, 2013, pp. 77-87.

Jean-Paul Maréchal, « La Chine et le Changement climatique », *Hérodote*, No.150, 2013, pp. 46-66.

Joshua W. Busby, Kerry H. Cook et al., « Identifying hot spots of security vulnerability associated with climate change in Africa », *Climate Change*, No. 124, 2014, pp. 717-731.

Li Huiming, « New Changes in Global Climate Governance and China's Climate Diplomacy », *Journal of University of technology of Nankin*, No.1, 2017, pp.29-39.

Li Xinlei, « China's Clean Energy Diplomacy and the Belt and Road Initiative: Opportunities, Changes and Capacity Building », *Global Review*, No.3, 2017, pp. 36-57.

Li Xinlei, « The Shift of Leadership Pattern In Global Climate Governance and China's Strategic Choice », *Journal of Shandong University*, No.1, 2017, pp. 68-78.

²⁵ Ding Jinguang, « Status Quo and Features of Sino-African Cooperation in Environment Protection », *Asia & Africa Review*, No. 4, 2008, pp. 10-16.

Negusu Aklilu, « Greening Africa-China Relations: African Agents Punching Below their Weight », *Journal of China and International Relations*, Vol. 2, No.1, 2014, pp. 26-48.

P. G. Harris (dir.), *Climate Change and Foreign Policy. Case Studies from East to West*, Routledge, Londres, 2009.

Yang Yi, « Domestic Constraints, International Image and China's Climate Diplomacy », *Social Sciences in Yunnan*, No.1, 2012, pp. 79-83.

Yu Mou-chang, « About the Concept of Ecological Security and Its Main Characteristics », *Journal of Tsinghua University*, Vol. 19, No. 2, 2004, pp. 29-35.

Zhang Haibin, « China's Position in International Climate Change Negotiation, Analysis on Continuities and Changes », *World Economics and Politics*, No.10, 2006, pp. 36-43.

Zhou Mingxing et Liu Bo, « New Era of Socialist Ecological Civilisation », *Tribune of Study*, Vol. 30, No. 12, 2014, pp. 69-73.

Zhuang Guiyang, « Climate Governance after Kyoto Protocol and China's Strategic Choice », *World Economics and Politics*, No. 8, 2008, pp. 6-15.